



Succession grand parent

Par **Tagada30**, le **28/01/2023** à **10:50**

Bonjour,

Au décès de leur papa en 2021 nos 2 enfants deviennent seuls héritiers de leur grand père encore vivant.

Seront-ils considérés comme "récupérant" l'héritage de leur père qui est fils unique et ne seront pas plus taxés qu'un fils qui hérite de son père, ou seront ils taxés comme des petits enfants qui héritent du grand père ?

Merci pour vos éclaircissements.

Passez un bon week end.

Par **yapasdequoi**, le **28/01/2023** à **12:28**

Bonjour,

Les 2 enfants viennent en "représentation" (pas "récupérant") de leur père, ils héritent donc à sa place et seront taxés (ou pas) comme leur père l'aurait été.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2128>